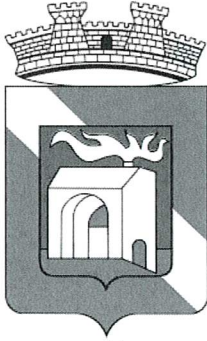


2025/018

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie
de
FORCALQUEIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET**

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22,
VU la délibération n°2021/001 du 15 février 2021 portant délégations du conseil municipal au maire notamment au titre de l'alinéa 2 relatif à la fixation des tarifs dans la limite de 500€ par droit unitaire et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune,

CONSIDERANT que la commune de Forcalqueiret organise un repas dansant karaoké le samedi 15 novembre 2025 à 20h, salle de la Farandole.

DECIDE :

Article 1 : de fixer le prix du repas à 25 € par adulte et 12€ pour les enfants de moins de 10 ans.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Forcalqueiret le 30.09.2025,

Le Maire, Gilbert BRINGANT

